



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 20 janvier 2025

COMMUNE DE GAUJAC - CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 16 janvier 2025 à 18h30

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Date de convocation du Conseil Municipal : **jeudi 09 janvier 2025**

Nombre de membres : 13

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10 + 2 procurations

L’an deux mille vingt-cinq et le jeudi seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE, Maire.

Présents(e)s : SEUBE Maria, BELANGERE Ulric, MALKOWSKI Robert, COTONNEC Roselyne, LADET Christian, CANNAUD Dominique, DUCHER Catherine, AYRAL Mélanie, PLACE Corinne, COSTE Jean-Paul.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) ayant donné procuration : COSTE Nathalie donne procuration à DUCHER Catherine, CARMINATI Martial donne procuration à AYRAL Mélanie.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) : PICAL Bernard.

Le quorum étant atteint Mme le Maire déclare la séance ouverte.

Madame le Maire propose d’ajouter un point à l’ordre du jour : approbation du procès-verbal et des délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2024.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 + 2 procurations

Est élu secrétaire de séance : CANNAUD Dominique.

1. **Objet** : Approbation du procès-verbal et des délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal et les délibérations du 19 septembre 2024 sont approuvés à l’unanimité (10 + 2 procurations).

2. **Objet** : 1^{ère} Délibération : Détermination du nombre de poste d’adjoints après démission d’un adjoint

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. À la suite de la démission de Madame BIANCO Josiane du poste de 2^{ème} adjoint, il est proposé de maintenir à quatre le nombre de postes d'adjoint.

Pas d’intervention.

Délibération votée à la majorité Contre : 2 + 1 procuration, Abstention : 0 Pour : 8 + 1 procuration



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 20 janvier 2025

COMMUNE DE GAUJAC - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 janvier 2025 à 18h30

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

3. **Objet : 2^{ème} Délibération : Élection d’un nouvel adjoint au maire à la suite d’une démission**

Rapporteur : Mme SEUBE Maria

Madame le Maire rappelle la vacance d’un poste d’adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 26 novembre 2024, que lorsqu’un poste d’adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l’ordre du tableau, le même rang que l’élu démissionnaire, que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2^{ème} adjoint.

En cas d’élection d’un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

L’adjoint à désigner occupera, dans l’ordre du tableau, le même rang que l’élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant et sera une femme pour respecter la parité,

Il est procédé à la désignation du 2^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Mesdames DUCHER Catherine, AYRAL Mélanie déclarent leur candidature. Mme AYRAL Mélanie propose que chaque candidate expose leur motivation.

Madame DUCHER Catherine met en avant sa disponibilité. Elle s’est beaucoup investie auprès de l’adjointe démissionnaire au niveau des écoles et de la communication. Elle rappelle que c’est son troisième mandat en tant que conseillère municipale.

Madame AYRAL Mélanie exprime son souhait d’apprendre, d’enrichir ses connaissances sur l’administration et de son fonctionnement. Elle met en avant sa sensibilité particulière pour la petite enfance, l’enfance et ses très bonnes relations avec l’équipe enseignante de Gaujac. Elle mettrait ainsi au service du conseil municipal ses compétences professionnelles en tant que directrice d’une crèche. De plus, elle suit la formation pour la préparation d’une licence « structure enfance et petite enfance ». Ensuite, elle pourrait se rendre disponible.

Le conseil municipal procède à l’élection de la nouvelle adjointe.

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- DUCHER Catherine : 6
- AYRAL Mélanie : 3

Madame DUCHER Catherine est élue à la majorité absolue en qualité de 2^{ème} adjoint au maire.

4. **Objet : 3^{ème} Délibération : Solidarité avec la population de Mayotte : soutien financier**

Rapporteur : Mme SEUBE Maria

Madame le Maire fait part de l’appel de l’Association des Maires de France aux communes et aux intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte.

Monsieur COSTE Jean-Paul se positionnerait davantage sur l’organisation d’une randonnée pédestre ouverte à tous moyennant une participation qui serait reversée à Mayotte.



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 20 janvier 2025

COMMUNE DE GAUJAC - CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 16 janvier 2025 à 18h30

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Le conseil municipal se prononce sur un soutien financier de 1 € par habitant soit 1096 € versé à la Protection civile partenaire de l’AMF.

Délibération votée à la majorité : Contre : 1 procuration, Abstention : 0, Pour : 10 + 1 procuration

5. **Objet : 4^{ème} Délibération : Création de deux postes d’agents recenseurs**

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Cette délibération annule et remplace la délibération 24/2024.

Madame Le Maire expose que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d’organiser en 2025 les opérations de recensement de la population. À ce titre, il est proposé au Conseil, de créer 2 emplois d’agents recenseurs et de fixer leur rémunération suivant l’indice Brut 367 indice Majoré 366 de la fonction publique territoriale. Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (10 +2 procurations).

6. **Information de Madame le Maire**

- Promotion pour le personnel administratif et technique.
- Mme le Maire doit recevoir une administrée pour la création d’une nouvelle association.
- **OLD (Obligations Légales de Débroussaillement) :** une réunion sera programmée avec une entreprise spécialisée, le représentant de l’ONF, à la suite des courriers de contrôle reçus par les administrés et par la commune. Des devis seront demandés à deux entreprises spécialisées pour les parcelles communales, les crédits seront inscrits au BP 2025.
- **14 mars 2025 :** la 6^{ème} étape de la 83^{ème} épreuve cycliste Paris-Nice passe à Gaujac : réunion d’information à la préfecture le 11 février 2025 à 15h.
- **22 juillet 2025 :** la 16^{ème} étape du tour de France 2025 passe par Gaujac : réunion d’information à la préfecture le mercredi 29 janvier 2025 à 14h30.
- **29 janvier 2025** à 17h au Lycée Einstein de Bagnols-sur-Cèze : réunion avec l’inspection académique.
- **1^{ère} semaine de février,** une commission voirie est prévue.
- **Rappel :** Invitation au conseil municipal pour consulter au secrétariat de la mairie, le projet d’implantation d’une antenne radiotéléphonique sur le territoire de la commune.

La séance est levée à 20 h 15.

Le secrétaire de séance
CANNAUD Dominique

Madame le Maire
Maria SEUBE



